



Achat d'un appartement; 50-50%...(???)

Par nestle

Bonjour! Mariée depuis presque 20 ans, 2 enfants. Mon mari et moi, on va acheter un appartement. On est mariés sous le régime de séparation des biens. Je ne travaille plus depuis 10 ans (je m'occupe des enfants). Donc, l'argent avec lesquels on va acheter l'appartement, ça va être l'argent de mon mari et l'emprunt - pareil. Mon mari veut qu'on signe 80% pour lui, 20% pour moi (ce que son notaire lui a conseillé). Mais 1. est-ce que j'ai le droit de demander 50%-50%? (pour moi, ça me donne le sentiment de sécurité et pas le sentiment "non confiance en moi de la part de mon conjoint") Et 2. est-ce que mon mari peut signer tout seul l'achat de l'appartement - et en ces cas là (comme il m'explique) j'ai 0%.
Merci pour ces précisions.
Nestle.

Par janus2

Bonjour,
Il est toujours préférable que la finance concorde avec le titre. Donc si vous voulez acheter 50/50, il vous faudrait financer 50% du bien...